

Théâtre de l'Octogone

Réfection de la toiture du foyer, réalisation d'un champ solaire et remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacles

Crédit d'investissement demandé CHF 1'691'000.00 TTC

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. L. Girardet, Conseiller municipal
- Direction des domaines, gérances et sports,
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Préambule	3
3. Enjeux	4
4. Réfection de la toiture du foyer	4
4.1. Situation actuelle	4
4.2. Etudes réalisées	5
4.3. Description détaillée des travaux	6
5. Parc solaire	7
5.1. Situation actuelle	7
5.2. Description de la structure	7
5.3. Vérification des poutres à treillis	7
5.4. Description détaillée des travaux	8
5.5. Subvention fédérale	9
5.6. Déploiement solaire de la Ville	9
6. Eclairage de la salle de spectacles	9
6.1. Situation actuelle	9
6.2. Stratégie de mise en œuvre	10
6.3. Description détaillée des travaux	10
7. Calendriers prévisionnels	11
7.1. Réfection de la toiture du foyer	11
7.2. Parc solaire	11
7.3. Renouvellement de l'éclairage de la salle de spectacles	11
8. Conséquences financières	12
8.1. Incidences sur le personnel	12
8.2. Charges d'exploitation	12
8.3. Charges d'amortissement	12
8.4. Charges d'intérêts	12
8.5. Revenus supplémentaires	12
8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	13
9. Développement durable	13
9.1. Dimension économique	13
9.2. Dimension environnementale	13
9.3. Dimension sociale	14
10. Communication	14
11. Programme de législature	14
12. Conclusions	15

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de

CHF 1'691'000.00 TTC

Se répartissant comme suit :	Toiture du foyer	CHF	914'000.00 TTC
	Parc solaire	CHF	207'500.00 TTC
	Eclairage de scène	CHF	569'500.00 TTC

destiné à financer les travaux nécessaires au Théâtre de l'Octogone, soit la rénovation de la toiture du foyer, le déploiement d'un champ solaire ainsi que le remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacles.

2. Préambule

En 2019, afin de répondre aux normes d'exploitation en vigueur, le foyer du théâtre a fait l'objet d'une rénovation et mise en conformité au moyen d'un crédit d'investissement, préavis N° 18-2018 « Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre », alloué par le Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2018. A cette occasion, il avait été convenu avec l'ECA que la mise en conformité du sous-sol serait réalisée dans un délai rapproché, puis que celle de la salle de spectacles interviendrait dans un troisième temps.

Dès lors, le crédit d'investissement du préavis N° 11-2024, Première phase de mise en conformité, protection incendie du Théâtre de l'Octogone, alloué par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2024, a permis de procéder aux travaux d'adaptation du bâtiment en vue de sa mise en conformité avec les exigences légales en matière de protection incendie (sous-sol et travaux urgents de la salle de spectacles). Ces travaux de sécurisation et d'évacuation incendie sont aujourd'hui terminés.

Ce préavis prévoyait en complément de procéder à des réparations urgentes et ponctuelles de l'étanchéité de la toiture du foyer du théâtre. Des études ont été réalisées pour identifier l'origine des infiltrations d'eau. Le rapport établi confirme le mauvais état de l'étanchéité, laquelle ne remplit plus sa fonction depuis plusieurs années.

A la fin des travaux de mise en conformité selon les prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (ci-après AEAI) du sous-sol, un solde de crédit plus important que celui estimé après les réparations urgentes et ponctuelles était disponible. La question s'est alors posée de savoir si ce montant pourrait permettre de financer l'ensemble des travaux de réfection, complets et définitifs, de l'étanchéité de la toiture du foyer.

Après analyse, et compte tenu des contraintes spécifiques au bâtiment de l'Octogone, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) a pu établir les coûts de la réfection complète de la toiture. Ceux-ci dépassant le solde disponible du préavis N° 11-2024, leur réalisation nécessite l'ouverture d'un nouveau préavis.

3. Enjeux

Comme expliqué dans le préavis N° 11-2024, le bâtiment, ainsi que l'ensemble du site Arnold Reymond, nécessitera une rénovation lourde. A ce jour, ces travaux ne sont pas planifiés et ont été sortis du plan des investissements.

Pour cette première étape, il est également nécessaire, en parallèle des travaux urgents d'étanchéité de la toiture, de procéder à l'installation d'un champ solaire sur la toiture et au renouvellement des éclairages de la scène de la salle de spectacles.

Pour répondre à la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne, 2024), une analyse énergétique du bâtiment a été réalisée. Cette expertise permet de dimensionner la couche d'isolation nécessaire en vue du futur assainissement global et pérenne du bâtiment.

Cette loi impose le recours aux énergies renouvelables et implique la pose de panneaux solaires photovoltaïques. Par ailleurs, le Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC, 2017) impose de végétaliser les toitures plates.

Une analyse de la structure a permis de définir la charge maximale de la toiture. Il apparaît ainsi qu'une toiture isolée et végétalisée avec l'installation de panneaux photovoltaïques dépasse la charge maximale calculée.

Par conséquent, il a été décidé d'isoler et de végétaliser la toiture du foyer et de poser les panneaux solaires sur la toiture de la salle de spectacle pour compenser leur absence sur la toiture du foyer.

Les éclairages actuels de la scène de la salle de spectacles datant de sa mise en service, le remplacement des lampes devient de plus en plus problématique, ce produit étant bientôt en arrêt de production. Pour garantir l'usage et la fonctionnalité du théâtre, il est judicieux de profiter des futurs travaux pour renouveler ces éclairages.

La proposition de financer les trois parties d'ouvrage avec un nouveau préavis trouve ainsi sa cohérence dans le fait d'assurer des conditions d'exploitation satisfaisantes dans la configuration actuelle de l'Octogone au moins jusqu'à l'horizon 2040.

4. Réfection de la toiture du foyer

4.1. Situation actuelle



Infiltrations d'eau – 9 octobre 2024

Les derniers travaux d'étanchéité effectués au Théâtre de l'Octogone remontent à 1999-2000. Quant à l'isolation, elle est d'origine et consiste en 4 cm de liège posés en 1979-1980.

Après 45 ans, l'étanchéité est intégralement dégradée et des infiltrations d'eau se produisent régulièrement dans le foyer, occasionnant des dégâts et entraînant des frais de remise en état, notamment pour remplacer de la moquette ou du parquet.

4.2. Etudes réalisées

Le bureau Estia SA a été mandaté pour faire le bilan énergétique du Théâtre en vue d'un assainissement et de la mise en conformité du bâtiment. Cette étude a permis de dimensionner la couche d'isolation nécessaire pour refaire la toiture du foyer de manière définitive et pérenne.

Le bureau Mawi ingénieurs SA a vérifié la charge que cette construction peut supporter sans devoir mettre en œuvre des travaux de renforcement coûteux. Il s'est avéré que la charge maximale est très faible. Pour cette raison, il a été décidé de privilégier une toiture végétalisée sans panneaux solaires. Ce choix permettra de créer un environnement pour la biodiversité et de compenser la perte que va occasionner les travaux d'assainissement et d'extensions du collège sur ce site classé de haute importance pour la biodiversité. Un parc solaire est prévu sur la toiture de la salle de spectacles (voir chiffre 5 ci-après).

Ces travaux permettront de créer un accès à la toiture répondant aux normes de sécurité pour la maintenance de la végétalisation et des installations techniques en toute sécurité.

Le bureau Glatt Wohlschlag architectes Sàrl a été mandaté pour la réfection de la toiture de ce bâtiment classé en note *2* au recensement du Patrimoine. Ce bureau dispose de l'expérience nécessaire à la restauration de bâtiments patrimoniaux. Leur projet pour la réfection de la toiture du foyer a été développé en étroite collaboration avec le service Monuments et Sites du Canton afin de minimiser l'impact sur le patrimoine tout en répondant aux exigences actuelles, que ce soit aux normes constructives en vigueur, aux exigences énergétiques ou à la mise en conformité AEAI.

4.3. Description détaillée des travaux

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante, valeur au 6 février 2026, TVA au taux de 8.1 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
1	Travaux préparatoires		12'000.00
10	• Diagnostic amiante		
11	• Désamiantage		
2	Bâtiment		829'000.00
21	Gros œuvre 1	122'500.00	
	• Démolition • Echafaudages • Terrassements, canalisations, drainage et introduction • Canalisations intérieures / extérieures • Maçonnerie		
22	Gros œuvre 2	418'000.00	
	• Menuiseries extérieures • Eléments spéciaux • Ferblanterie • Protection contre la foudre		
23	Installations électriques	7'500.00	
24	Chauffage et ventilation	167'000.00	
25	Installations sanitaires	8'000.00	
27	Aménagements intérieurs 1	31'000.00	
28	Aménagements intérieurs 2	8'000.00	
29	Honoraires phases 51-53	67'000.00	
5	Frais secondaires et compte d'attente		73'000.00
51	Autorisations et taxes	3'000.00	
52	Echantillons, maquette, reproduction	1'000.00	
53	Assurances	2'000.00	
56	Autres frais secondaires	2'000.00	
58	Compte d'attente pour provisions et réserves	65'000.00	
Total			914'000.00

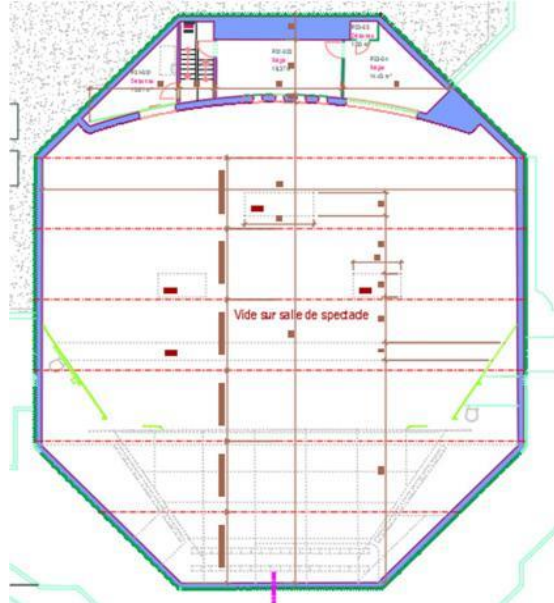
5. Parc solaire

5.1. Situation actuelle

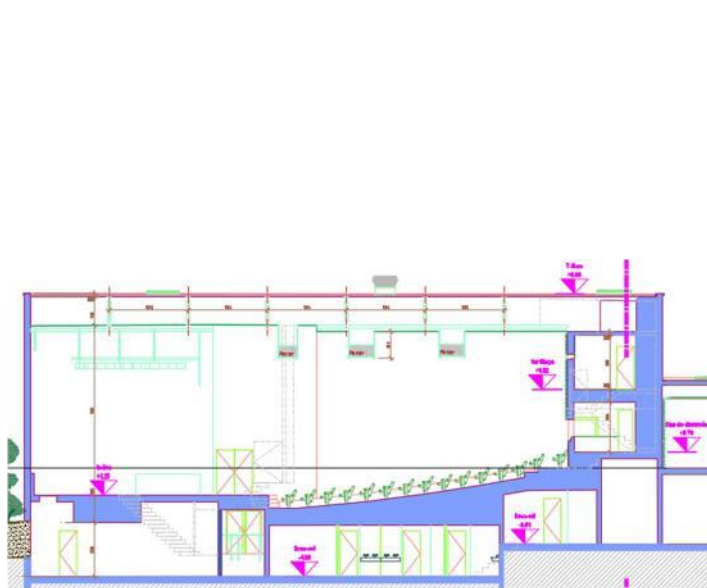
La toiture supérieure de l'octogone, d'une surface 582 m², représente une réelle opportunité pour la création d'une installation de production photovoltaïque. La Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) a évalué le potentiel de ce site en collaboration avec une entreprise spécialisée et un ingénieur du bâtiment afin de vérifier la capacité du toit à recevoir la surcharge de l'installation.

5.2. Description de la structure

La toiture de la salle de spectacle est constituée d'une structure métallique, composée de poutres principales à treillis, supportant une tôle trapézoïdale de type SP59 :



Vue de plan



Coupe longitudinale

5.3. Vérification des poutres à treillis

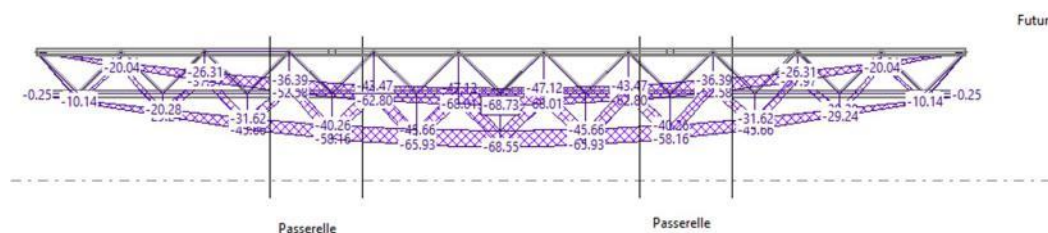
Les calculs réalisés par les mandataires Willi Ingénieurs démontrent que les poutres à treillis ont encore de la réserve. Les membrures inférieures et supérieures sont sollicitées jusqu'à 71 % de leur capacité. La pose de panneaux solaires en toiture représente une augmentation de charge de 9 % :

$$25 / (225+50) = 0.09$$

La flèche est-elle à la limite admissible (L/350) :

$$24200 / 350 = 69 \text{ mm}$$

La flèche calculée reste compatible avec ce critère.



En conclusion, les charges supplémentaires liées à l'installation de panneaux photovoltaïques peuvent être reprises par la structure existante, pour autant que la charge surfacique totale, incluant les panneaux et leur structure porteuse, n'excède pas 25 kg/m². Cette charge complémentaire n'influence pas les charges déterminées dans le précédent rapport pour l'exploitation du théâtre. Cette valeur constitue une limite supérieure à respecter, compte tenu notamment de la souplesse observée de la toiture lors des déplacements de personnes sur celle-ci.

Une fois toutes ces informations rassemblées, l'entreprise spécialisée a confirmé la possibilité de mettre en place une installation de panneaux photovoltaïques.

5.4. Description détaillée des travaux

L'entreprise d'électricité Betelec installera 177 panneaux de 45 Wc sur cette toiture, ce qui représentera une puissance totale de 87,615 kWc.

Cette installation devrait permettre une production annuelle estimée à 85 256 kWh, facilitant ainsi l'autoconsommation de l'énergie produite et réduisant les coûts d'électricité du théâtre.



Calepinage de la toiture du Théâtre de l'Octogone

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante avec +/- 20 % d'imprévus, valeur au 15 décembre 2025, TVA au taux de 8.1 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
23	Partie DC ensemble des fournitures liées à la partie courant fort	67'022.00
23	Partie AC ensemble des fournitures liées à la partie courant alternatif	17'837.00
23	Supports de montage, structures d'intégration	22'701.00
23	Mise en œuvre	43'240.00
23	Prestations installateur	4'324.00
29	Honoraires estimés par Betelec	16'076.00
	Divers et imprévus (20 % de 171'200.00)	34'300.00
	Ajout du monitoring Solar-log	2'000.00
Total		207'500.00

5.5. Subvention fédérale

Conformément aux dispositions en vigueur, l'installation pourrait bénéficier de subventions. Selon les calculs réalisés, une subvention estimée à CHF 28'079.00 pourrait être obtenue à la fin des travaux.

5.6. Déploiement solaire de la Ville

La mise en place de cette future installation de production photovoltaïque s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de recourir aux énergies renouvelables. Plusieurs immeubles propriété de la Ville de Pully sont ainsi déjà équipés de panneaux solaires dont l'énergie est immédiatement utilisée sur site, la surproduction étant injectée dans le réseau.

Cette installation s'inscrit dans la réponse au postulat Roy et consort « Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux » du 13 avril 2022 auquel la Municipalité avait répondu par le préavis N° 14-2023 « Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux ».

6. Eclairage de la salle de spectacles

6.1. Situation actuelle

A l'Octogone, l'éclairage de la salle de spectacle repose actuellement sur un parc de 223 projecteurs dont 211 sont des modèles halogènes et seulement 12 fonctionnent avec la technologie LED. Environ 80 % de ces projecteurs halogènes sont aujourd'hui considérés comme obsolètes, ce qui ne permet pas d'envisager une mise à niveau technique ni une adaptation vers la technologie LED.

La disponibilité des ampoules halogènes pose également un problème croissant. La demande mondiale ayant fortement diminué avec la généralisation du LED dans la plupart des secteurs, de nombreux fabricants ont arrêté leur production. Seules deux marques, Osram et Philips, fournissent encore certains modèles compatibles avec les projecteurs de l'Octogone. Cette situation a entraîné une hausse d'environ 25 % du prix des ampoules entre 2020 et 2025, ainsi que des incertitudes quant aux capacités d'approvisionnement futures.

Sur le plan énergétique, les projecteurs halogènes actuels présentent une consommation très élevée, leurs puissances variant de 750W à 5'000W par projecteur. À titre illustratif, une heure d'utilisation d'un projecteur halogène de 5'000W correspond à la consommation d'un réfrigérateur pendant environ cinq jours. À titre comparatif, un projecteur LED de type « découpe » consomme environ 300W tout en produisant jusqu'à 1,5 fois plus de lumière qu'un projecteur halogène de 1'000W. Dans certains cas, un seul projecteur LED peut remplacer deux projecteurs halogènes. La transition vers la technologie LED permettrait donc une diminution significative du nombre d'appareils utilisés ainsi qu'une réduction importante de la consommation électrique.

Enfin, les fiches techniques fournies par les compagnies accueillies sollicitent de plus en plus du matériel LED, ce qui impose régulièrement de recourir à de la location de matériel complémentaire. Cette situation entraîne des coûts en hausse depuis plusieurs années, représentant environ CHF 9'000.00 par année, et met en évidence la nécessité de moderniser le parc de projecteurs afin de rester en adéquation avec les standards techniques actuels.

6.2. Stratégie de mise en œuvre

L'hypothèse consistant à attendre l'interdiction complète de mise sur le marché ou l'arrêt de la production des ampoules halogènes comporte deux risques importants, à savoir une hausse probable des prix en raison d'une forte demande simultanée des structures culturelles ainsi que des délais d'approvisionnement potentiellement très longs.

L'option consistant à remplacer l'ensemble du parc en une seule étape n'apparaît pas adaptée en raison de l'évolution constante des technologies en matière d'éclairage professionnel. Certaines technologies LED sont aujourd'hui suffisamment abouties pour répondre pleinement aux besoins des spectacles accueillis par l'Octogone, alors que d'autres types de projecteurs ne disposent pas encore d'équivalents satisfaisants, notamment en termes de rapport qualité-prix. Pour ces derniers, la version halogène reste nécessaire à court terme (1 à 2 ans) et leur remplacement interviendrait en 2027-2028. Cette stratégie est soutenue par les professionnels car elle offrira les meilleures garanties qualitatives et financières.

Ainsi, il a été décidé de déterminer l'enveloppe financière globale nécessaire au remplacement de tous les éclairages de scène afin de permettre le remplacement immédiat de certains projecteurs puis d'effectuer le remplacement d'une seconde partie des projecteurs à l'horizon de deux à quatre ans. Toutefois, il est nécessaire de pouvoir agir rapidement en cas de renforcement des obligations légales ou d'évolution du marché, raison pour laquelle le préavis prévoit le financement de la totalité de remplacement des projecteurs.

6.3. Description détaillée des travaux

Le dimensionnement financier repose sur plusieurs années d'échanges avec les théâtres romands, les régisseurs des tournées accueillies ainsi que des professionnels du secteur (entreprises spécialisées et sociétés de location). Divers tests et comparaisons de matériel ont été réalisés permettant d'établir une estimation fiable du coût de la transition vers la technologie LED. Le montant total du projet est évalué à CHF 569'500.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante, valeur au 6 février 2026, TVA au taux de 8.1 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
33	Projecteurs	398'500.00
33	Câblage	6'000.00
33	Alimentation	103'500.00
33	Accroches	25'000.00
33	Commande et réseau	12'500.00
33	Formation	4'000.00
29	Honoraires	20'000.00
	Total	569'500.00

Le passage à la technologie LED implique plusieurs adaptations structurelles et organisationnelles, soit :

- **Distribution électrique :**

Adaptation des armoires électriques, les projecteurs LED intégrant leur propre module de variation.

- **Signal de commande :**

Adaptation du système de pilotage, les projecteurs LED étant commandés via un réseau numérique nécessitant l'ajout de convertisseurs et de distributeurs raccordés au câblage déjà en place.

- **Accroche et implantation :**

Installation d'un pont d'éclairage suspendu et de moteurs afin de permettre l'accroche de projecteurs LED motorisés au-dessus du public, de plus en plus demandés par les compagnies. Les infrastructures existantes ne permettent cependant pas de supporter ce type de projecteurs, tant en termes de charge que d'angles d'éclairage.

- **Stockage et logistique :**

Adaptation des espaces de stockage et des cheminements entre les zones de stockage et la scène afin de garantir un fonctionnement efficace et de pouvoir transporter les projecteurs entre les espaces de stockage sous scène et la scène sans obstacle.

- **Formation du personnel :**

Formation indispensable aux nouveaux outils et au pilotage en réseau.

7. Calendriers prévisionnels

7.1. Réfection de la toiture du foyer

Pour réaliser les travaux de réfection de la toiture, le réfectoire scolaire doit être mis hors service. Cette contrainte définit la fenêtre temporelle pour exécuter les travaux. D'autre part, la salle de spectacles sera temporairement privée de climatisation, celle-ci se trouvant sur la toiture du foyer.

Sous réserve de la décision du Conseil communal, la réfection de la toiture du foyer se déroulera selon le programme suivant :

Phase d'exécution	Echéances
Début des travaux	juin 2026
Fin des travaux	septembre 2026

7.2. Parc solaire

Phase d'exécution	Echéances
Début des travaux	juin 2027
Fin des travaux	septembre 2027

7.3. Renouvellement de l'éclairage de la salle de spectacles

Phase d'exécution	Echéances
Début des travaux	Dès juin 2026
Fin des travaux	horizon 2029

8. Conséquences financières

Les travaux mentionnés dans le présent préavis auront des incidences sur les futurs budgets de la Commune.

8.1. Incidences sur le personnel

Les travaux mentionnés dans le présent préavis seront réalisés par le personnel actuel de l'Administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces travaux.

8.2. Charges d'exploitation

Grâce à cette réalisation, les charges d'exploitation vont diminuer de la manière suivante :

La toiture du foyer représente 16 % de l'enveloppe du bâtiment. La nouvelle isolation thermique de cette partie d'ouvrage apportera une économie d'énergie de 13 %.

Les déperditions de chaleur par la toiture sont actuellement très importantes. L'isolation de la toiture du foyer, conformément au projet actuel, permettrait de réduire la consommation de mazout d'environ 4'700 litres/an.

La mise en place d'un parc solaire sur la toiture du foyer permettra de réduire les frais d'électricité du Théâtre.

Le remplacement des éclairages de scène par une technologie à faible consommation permettra de réduire les besoins en électricité.

La diminution réelle des charges d'exploitation ne pourra être calculée de manière précise une année après la réalisation des travaux.

8.3. Charges d'amortissement

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
351.3312	Bâtiments admin. (toiture + parc sol.)	CHF 37'400.00
351.3313	Bâtiments admin. (éclairage)	CHF 57'000.00
	Amortissements totaux	CHF 94'400.00

8.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 16'900.00 par année.

8.5. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne génèrera aucun revenu supplémentaire ni aucune perte pour le théâtre.

8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	0.00	0.00	94'400.00	94'400.00
Charges intérêts	16'900.00	16'900.00	16'900.00	16'900.00	16'900.00	84'500.00
Total charges suppl.	16'900.00	16'900.00	16'900.00	16'900.00	111'300.00	178'900.00
Revenus suppl.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total net	16'900.00	16'900.00	16'900.00	16'900.00	111'300.00	178'900.00

9. Développement durable

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

9.1. Dimension économique

Ces travaux permettront de réduire la consommation en énergie et de diminuer les coûts d'entretien du bâtiment.

9.2. Dimension environnementale

Le projet s'inscrit dans la démarche du label « Cité de l'énergie » adoptée par la Ville de Pully, visant à renforcer les mesures en faveur de l'économie d'énergie, de la valorisation des énergies renouvelables, de l'écologie de la construction, du climat intérieur sain et de la sobriété.

Les travaux d'assainissement de la toiture du foyer et la mise aux normes des composants thermiques visent à répondre aux exigences des enjeux environnementaux actuels.

La biodiversité présente sur le site Arnold Reymond est de haute importance pour la Ville de Pully. La végétation qui prendra place sur la toiture du foyer contribuera au développement du site et compensera partiellement la perte des toitures du collège durant les travaux d'assainissement. La végétation présente sur les toitures extensives participe en particulier au développement de la trame orange, répondant ainsi à un objectif de la Stratégie réseau vivant formulé comme suit : « Viser au minimum une surface rudérale ou une prairie maigre de 40 m² là où les bienfaits pour le fonctionnement écologique des milieux sont les plus élevés, d'ici 2055. »

9.3. Dimension sociale

Les interventions prévues contribuent à l'entretien, la protection et à la valorisation du patrimoine du Théâtre de l'Octogone, une institution culturelle de premier plan de la ville de Pully. La qualité du cadre et l'identité du site seront améliorées.

10. Communication

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication et les directions concernées au sein de la Ville, à savoir la DUE, la DDGS, la DJAS et la DAGF.

Les travaux de réfection de la toiture se dérouleront pendant les vacances scolaires et pendant la pause estivale du théâtre de manière à ne pas entraver l'utilisation du réfectoire scolaire.

11. Programme de législature

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, thème « Entretien, rénovation du patrimoine construit & Energie », objectifs « Disposer d'infrastructures et de bâtiments répondant aux normes actuelles » et « Maintenir la valeur architecturale et historique des bâtiments communaux ».

12. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 08-2026 du 4 mars 2026,
vu le rapport de la Commission Ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

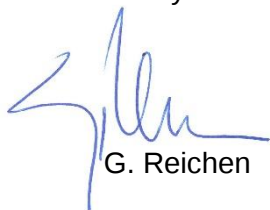
décide

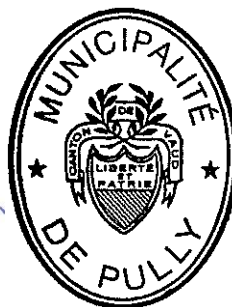
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'691'000.00 TTC, destiné à financer la réfection de la toiture du foyer, la réalisation d'un champ solaire et le remplacement des éclairages de scène de la salle de spectacles du théâtre de l'Octogone, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans concernant les dépenses relatives à la toiture du foyer et du parc solaire ;
 - b) par annuités égales sur 10 ans concernant les dépenses relatives à l'éclairage de la salle de spectacles.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


S. Cornuz